



*Syndicat National des
Cadres A*

CGC Finances Publiques et SNC CGC

86/92 Allée de Bercy
Bâtiment Turgot
Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 01.39

Sites : www.cgc-dgfip.info / www.snc-dgfip.info

Adresses mail : cgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr
sncdgdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr



*Syndicat National
des Contrôleurs*

Audioconférence du 22 juillet 2020 avec la Direction Générale

Une audioconférence présidée par M Fournel (Directeur général) en présence de M Tanguy (Chef du service des ressources humaines) et de Mme Marine Camiade (Cheffe du service stratégie, pilotage, budget) s'est déroulée le 22 juillet 2020 avec les organisations syndicales.

Cette audioconférence portait sur l'évolution de la doctrine du port du masque à la DGFIP compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire et de la réglementation. « *Il s'agit de disposer d'une doctrine bien posée pour la rentrée* » selon les termes du Directeur Général.

1/ Eléments de contexte :

En préambule le Directeur Général fait un point rapide sur la situation de 2 départements (Mayenne et Guyane) qui connaissent des tensions particulières en raison soit de la présence de clusters soit d'une situation pandémique. A ce jour, le bilan des cas de contamination dans nos services ne soulève pas d'inquiétude majeure (1 seul cas en Mayenne et 3 en Guyane d'agents testés positifs).

Sur le reste du territoire la maladie est toujours présente. Il convient donc d'être très vigilant.

Avant d'aborder les consignes sur le port du masque, Monsieur Fournel est revenu sur les modalités de la mise en place du télétravail. Ce sujet fera l'objet d'un groupe de travail ministériel et directionnel à la rentrée pour en déterminer le cadre. Cependant en raison de la situation sanitaire actuelle, la DGFIP a diffusé des consignes aux directions locales, tendant à de la « souplesse » afin de permettre de continuer à recourir au télétravail, y compris pour les personnes dites « non fragiles », dès lors qu'il y a maintien du contact avec le service et qu'une rotation puisse être assurée.

=> NOTA : vous trouverez en pièce jointe la fiche « Consigne pour la reprise complète d'activité » du 25 juin dernier qui traite notamment de ce sujet .

Les agents déclarés « fragiles » demeurent exclus du présentiel mais elles seront équipés prioritairement en portable pour pouvoir télétravailler si elles sont en situation de le faire.

L'objectif de la DGFIP rappelé pour la fin d'année est d'atteindre progressivement un taux de 40% de personnels équipés de postes portables et ce, sans compter l'utilisation possible des TINY.

Un recensement des agents qui pourraient être concernés par le télétravail, sera prochainement effectué par les directions locales pour préparer au mieux la rentrée.

La CGC prend note des consignes renouvelées auprès des Directeurs locaux et précise qu'il serait en effet dommage de se priver de cet dispositif qui pourrait être une variable d'ajustement entre le présentiel et la distanciation sociale. La CGC prend acte que le télétravail reste à l'ordre du jour et doit continuer à se développer et s'appliquer de manière adaptée, assurant l'équilibre entre le contexte sanitaire et les nécessités de retrouver un collectif de travail.

2/ Les consignes de la DGFIP sur le port du masque

Une fiche a été réalisée pour harmoniser les pratiques du port du masque sur l'ensemble du réseau.

NOTA => Vous trouverez cette fiche en pièce jointe. Elle regroupe et constitue le socle des règles et prescriptions mise à jour dans notre administration concernant le port du masque.

La DGFIP souligne que la fiche renvoie au protocole national du déconfinement du ministère du travail. Elle apporte des précisions sur différents cas de figures de situations professionnelles et reprend les règles édictées par le Secrétariat Général.

A la demande des syndicats, le Directeur Général a donné des précisions sur l'évolution du stock des masques à la DGFIP et précise que les directeurs locaux sont en relation avec les préfets. A ce stade il n'existe aucune tension sur l'approvisionnement. Un point tous les 15 jours sera effectué. Si des difficultés apparaissaient, les directions locales pourraient se tourner vers les préfetures ou utiliser le cas échéant la carte achat pour se fournir directement.

Dans le cadre de l'accueil du public et notamment lors de la campagne des avis, les syndicats ont demandé des précisions sur la doctrine de la DGFIP à l'égard des usagers ne portant pas de masque.

Le DG souligne que les lieux où pourraient se poser cette problématique sont des endroits où des vigiles seront le plus souvent présents. La doctrine dont les modalités restent à préciser, serait de filtrer les usagers n'ayant pas de masques et éventuellement de leur en distribuer en cas de nécessité, si le stock présent dans le centre des finances publiques le permet.

Aménagement des bureaux.

La CGC demande des précisions sur la livraison des cloisons-plexiglass qui participent rappelle-t-elle, à la protection des agents. Dans un premier temps ces livraisons ont concerné prioritairement les sites recevant du public ou concernés par la campagne IR. Cependant la CGC précise que dans les services, les plexiglass seraient très utiles et permettraient aux collègues de ne pas porter un masque toute la journée, par exemple dans les services équipés avec des marguerites.

Mme Camiade précise que le recensement des besoins auprès des directions locales a été réalisé il y a 3 semaines. Les besoins seraient de l'ordre de 2000 plexiglass qui pourront être livrés pour septembre et dont l'ensemble de la production sera réalisée par les services du SDNC.

3/ Points divers

- Frais de restauration dans les cas des cantines fermées.

M Tanguy souligne que la DGFIP est « allée jusqu'au bout de la date limite prévue par le décret et l'ordonnance relative à l'état d'urgence, soit le 10 juillet » pour appliquer la prise en charge des frais de restauration.

Néanmoins toutes les cantines ne sont pas encore ouvertes ; la DGFIP appellera l'attention des directions pour le retour des bonnes pratiques (panier repas). Si nécessité, la DGFIP examinera les situations avec souplesse pour les titres restaurant.

- Les reports des congés 2019 sur 2020

M Tanguy annonce que l'automatisation du report sur le CET des jours recensés va s'effectuer prochainement. Les consignes ont été données il y a quelques jours au réseau pour les prévenir.

En ce qui concerne les reports des jours pour les agents partant en retraite en 2020 : la possibilité du report sur le CET des jours ne peut se faire que pour les agents qui vont prendre prochainement leur départ à la retraite. Ce report ne pourra pas se faire rétroactivement pour les agents qui ont déjà pris leur retraite pendant la période du confinement ou juste après.

- Les évaluations

L'ensemble de la procédure d'évaluation doit se terminer fin juillet. Cependant une souplesse dans le calendrier sera possible notamment pour ceux qui feraient un recours mais seraient empêchés par les périodes de congés.

Une audioconférence se tiendra fin août pour faire le point sur la rentrée.

**La CGC vous informe, vous représente et vous défend au mieux de vos intérêts.
Soutenez-la !
Adhérez !**

<http://www.cgc-dgfip.info/adherer/>

Consultez toutes nos informations sur le site : www.cgc-dgfip.info